

-----  
REGION MARITIME

-----  
PREFECTURE D'AGOE-NYIVE

-----  
COMMUNE D'AGOE-NYIVE 3

## COMPTE RENDU DE LA SESSION ORDINAIRE DU 3<sup>Eme</sup> TRIMESTRE DE L'ANNEE 2020

### 1<sup>er</sup> séance de la session :

#### Sont Présents :

1. Monsieur ADONKANU	Yawo, le maire	
2. Monsieur KOUDOAGBO	KodjoKadevi	Adjoint au maire
3. M. DZREKE	Ayao	Conseiller
4. M. AHONDO	Kodjo	Conseiller
5. M. AKAKPO - NUMADO	A. Enyonam	Conseiller
6. Mme AVEYA – PAKOUPETE	Ning	Conseillère
7. M. DOPEGNO	Koffi Dodji Alex	Conseiller
8. M. FIAWOFIA	Kokou	Conseiller
9. M. HOSSOU	Kouami	Conseiller
10.M. SAMBIANI	Yentemen Augustin	Conseiller
11.Mme MENSAH – BOCCOVI	Edo	Conseillère

Le lundi 27 juillet 2020 à 15h20 a débuté dans la salle de réunion de la mairie d'Agoè Nyivé3, la session ordinaire du 3<sup>eme</sup> trimestre de l'année, en présence du chef canton et de certains représentants de la population.

Après proposition de la secrétaire de séance en la personne de MENSAH Edo Epse BOCCOVI, Cette session est déclarée ouverte par le Maire de ladite commune Mr ADONKANU yawo qui a souhaité la bienvenue à toute l'assemblée.

Sur ordre du Maire, la secrétaire de séance a vérifié le quorum suite à un contrôle de présence (11 présents sur 11).

Ensuite le conseil a proposé qu'on achève certains points laissés en suspens avant d'aborder les points prévus dans le projet de planning de cette nouvelle session à savoir :

- Problème du loyer du bâtiment de la mairie
- Traitement des courriers
- La régie d'avance

Le projet de planning a été modifié sur les points suivants :

- La séance de jeudi débutera à 16 heures au lieu de 15 heures à cause des cérémonies de mariage
- La séance de vendredi est reportée sur lundi à cause de la fête de la TABASKI
- La présentation du bilan financier doit précéder le collectif budgétaire et non l'inverse.

Abordant le premier point du planning modifié relatif au problème de loyer du bâtiment de la mairie, le conseil, suite aux discussions a décidé ce qui suit :

- Négocier pour rester jusqu'à la fin de cette année
- Commencer par chercher un nouveau local pour notre mairie dont le coût sera à la hauteur de notre bourse.

Au point deux, les discussions ont tourné autour du texte à voter. Ce texte a été amendé sur le fond et sur la forme. Malgré tous ces amendements, le conseil a décidé, pour éviter de tomber sous le coup de la loi, qu'un texte plus simple soit produit et soumis au vote. Ce qui fut fait oralement et voté à l'unanimité (11 sur 11) sous réserve qu'il soit concrétisé.

Par ailleurs le procès-verbal de la session ordinaire du deuxième trimestre a été distribué aux conseillers pour amendement le lendemain.

L'ordre du jour n'étant pas épuisé mais l'heure très avancée, le maire remercie les conseillers pour le faire Play qui a régné et lève la séance aux environs de 17h 27mn.

## **Deuxième séance**

La deuxième séance de la session ordinaire du 3<sup>eme</sup> trimestre a débuté à 15h 20min

Toujours sous la présidence du maire de la commune d'Agoè-Nyivé3 qui l'a déclaré ouverte en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés.

Après vérification du quorum (11 présents sur 11) suite au contrôle de présence, la secrétaire de séance, sur l'ordre du maire, a présenté l'ordre du jour de cette deuxième séance comme suit:

- 1- Adoption du procès-verbal de la deuxième session ordinaire
- 2- Délibération sur la régie d'avance
- 3- Délibération sur la répartition des conseillers par zone géographique
- 4- Suivi de la mise en œuvre des mesures barrières dans les écoles et églises

Le procès-verbal de la deuxième session ordinaire a été adopté sous réserve d'intégrer les observations.

Abordant le deuxième point à l'ordre du jour concernant la délibération sur la régie d'avance, le conseil a écouté la lecture de cette délibération portant modalités fonctionnelles de la régie d'avance.

Suite à cette lecture, le conseiller SANBIANI Yentema Augustin a fait des observations sur la forme et le fond relatif aux articles 1, 2, 3, 6, et 8.

Les discussions ont penché plus sur le plafond du montant d'avance qui est fixé dans le document entre 150 000 F CFA et 300 000 F CFA. La tendance était de revoir ce plafond à la hausse.

Aux dires du maire, depuis le mois de mars qu'il recevait ce fond d'avance, cela n'a jamais couvert le mois, il propose 400 000 F CFA, l'adjoint au maire 500 000 F CFA, le conseiller SAMBIANI aussi 500 000 F CFA, le conseiller AHODO lui demande qu'on le maintienne à 300 000 F CFA.

Cette augmentation de l'avance pour certains conseillers soulagerait la mairie dans son fonctionnement ordinaire et que ce fond vient régler temporairement les dépenses courantes. La Secrétaire Générale renchérit en soulignant que c'est en fonction de ce qu'on produit qu'on fait des dépenses donc on peut augmenter et reverser éventuellement le reste.

Cette idée est soutenue par une citation du président HOUPHOET- BOIGNI : on n'enferme pas un Etat s'il y a possibilité.

Suite à toutes ces propositions, le conseiller DOPEGNO Koffi Dodji demande qu'on fasse le bilan financier des dépenses des 4 mois d'avance au conseil d'abord afin qu'on puisse voir s'il faut l'augmenter ou pas. En plus si c'est une dette, pourquoi ne pas prendre une avance pour payer d'abord les indemnités des conseillers ?

Le conseiller DZREKE Ayao pense que c'est une base fixe donc il faut appeler le TP voir.

A l'appel du TP, il renseigne le conseil qu'il y a aucun plafond fixe et que ce n'est pas obligatoirement un montant mensuel.

Suite à cet éclaircissement le conseil décide de maintenir le montant de la régie d'avance à 300 000 F CFA.

En ce qui concerne l'article 8, le conseil propose qu'on commence par l'expression : sous l'autorité du maire.....

La délibération est portée alors au vote dont le résultat se présente comme suit :

- 9 conseillers sont pour
- 1 conseiller s'est abstenu
- 1 conseiller absent

Au titre du troisième point à l'ordre du jour relatif à la répartition des membres du conseil municipal par zones géographiques, le conseiller SAMBIANI Yentema Augustin souligne clairement qu'il ne voit pas la raison qui motive la production de ce texte, qu'un conseiller est élu pour toute la commune. Selon lui ce texte est inopportun puisqu'il vient limiter les conseillers sur le territoire communal.

L'adjoint au maire en réponse à cette inquiétude donne la raison qui soutient cette proposition, il s'agit de veiller au développement des zones et non limiter les zones d'action des conseillers. Dans le même ordre d'idée le conseiller DZREKE rappelle aux conseillers que c'est de cette manière que l'ancienne délégation spéciale répartissait les conseillers par zone. Ceci faciliterait la visibilité et la proximité des conseillers du milieu.

Par ailleurs le maire profite pour nous informer qu'une délégation des riverains de la voie AISED carrefour ST JOSEPH, conduite par le Ministre SESSENOU, sollicitant l'aide de la mairie pour aménager cette voie. Cette délégation a mobilisé pour la cause 200 000F CFA.

Suite aux discussions le conseil décide ce qui suit :

- Négocier au niveau du district des engins ou tracteurs et y mette du carburant
- Négocier auprès de la société EBOMAF pour qu'elle nous déverse du sable et les caryas pour recharger la voie
- Les sensibiliser sur l'utilité des travaux communautaires Le maire nous informe qu'il vient de recevoir un appel les conviant a une rencontre au district le lendemain après-midi donc la séance de mercredi après-midi est reportée sur le jeudi.

Abordant le quatrième point à l'ordre du jour, le maire souligne que depuis notre passage dans les écoles pour rappeler les mesures barrières contre la pandémie à covid 19, tout se passe bien avec l'appui de la police verte.

Le conseiller DZREKE Ayao veut savoir comment sont gérés les membres de cette police verte.

En réponse à cette demande, le maire signale au conseil que ce sont des volontaires et que c'est dernièrement qu'il leurs ont procuré du carburant pour leur déplacement qu'ils ont reçu avec plaisir. Ceux sont des jeunes qui peuvent nous accompagner même après covid 19 donc nous devons les motiver.

La séance est levée aux environs de 17h 55mn.

## **Troisième séance**

Après la vérification du quorum par la secrétaire de séance, le maire a déclaré ouverte la 3<sup>ème</sup> séance de la session ordinaire du 3<sup>ème</sup> trimestre 2020 à 16h 10. Etaient présents 10 conseillers sur 11 avec la notification d'un retard.

L'ordre du jour de la séance se présente comme suit :

- 1- Le personnel de la mairie et leur statut, un projet de recrutement éventuel
- 2- Les armoiries
- 3- Création d'un site web
- 4- La création d'un lycée moderne
- 5- Création d'un lycée technique
- 6- Lecture et adoption des TDR du plan de Développement Communal

Au titre du premier point à l'ordre du jour, la liste des agents de la mairie se présente comme suit : 34 agents au total (22 contractuels et 12 agents permanents)

Selon l'explication de la secrétaire générale, des 34 agents, il y a eu un décès, une personne transférée et un agent à terme de son contrat. Ces trois agents ont été remplacés par trois autres à savoir :

- Un agent d'état civil
- Une secrétaire particulière du maire
- Un assistant au maire

Des questions d'éclaircissement ont été posées à ce sujet à savoir :

- Le fonctionnement de cette liste
- La durée du contrat

En réponse à ces soucis, la Secrétaire Générale souligne que les trois derniers sur la liste sont des nouveaux, que tout se fait en fonction de l'organigramme et que c'est un contrat de deux ans renouvelable.

Un autre souci relatif au nombre de personne insuffisant dans le domaine de recouvrement qui a eu une réponse satisfaisante de la part du maire qui souligne que pour atteindre nos objectifs il faut recruter plus dans ce domaine.

Concernant le salaire du personnel, le conseiller DOPEGNO souhaiterait qu'on nous le présente la prochaine fois.

A ce sujet le conseiller AKAKPO-NOUMADO Enyonam Gratien rappelle que c'est un sujet sensible à ne pas partager mais pour avis on peut s'approcher du maire pour le connaître.

Le conseiller SAMBIANI Yentema Augustin, à son tour, nous fait savoir que le salaire n'est pas un secret sinon comment pouvons-nous voter la masse salariale.

Le conseiller DOPEGNON pense que c'est une fuite en avant. Ce point de vue est appuyé par le conseiller DZREKE Ayao.

Concernant le projet de recrutement éventuel, le maire porte à la connaissance du conseil que notre Ministre de tutelle nous accorde une possibilité mais nous devons envoyer un courrier précisant le besoin en nombre et les domaines d'intervention. Ce qui fut fait, la réponse du ministre est attendue.

Suite à cette information, le conseiller AKAKPO-NOUMADO Enyonam Gratien, relève un souci en rentabilité par rapport à ce besoin et suggère d'attendre pour le moment si cela n'est pas prioritaire.

Abordant le deuxième point à l'ordre du jour, les discussions ont tourné autour des modalités de la conception du logo de la commune d'Agoue-nyive 3.

Il ressort de ces discussions une délibération portant les modalités suivantes :

- Le choix du modèle est confié aux chefs traditionnels, garants des us et coutumes du terroir
- L'ouverture d'un appel à proposition de logo à l'endroit du public (élèves, étudiants, associations etc.....), avec dépôt sous pli fermé
- L'affectation d'un fond de deux cent mille (200 000) F CFA pour la couverture des dépenses de création de logo :
  - . 1<sup>er</sup> prix.....120 000
  - . 2<sup>eme</sup> prix.....50 000
  - . 3<sup>eme</sup> prix.....30 000
- La recommandation des dessins à la main
- Le premier recevra en plus du prix, une attestation honorifique et son nom restera dans les archives.

Au titre du point trois, relatif à la création d'un site web, le conseil a été informé sur le fait que le district a lancé un appel dans le but d'aider les mairies dans ce domaine mais ils n'ont pas encore eu le retour.

Tout le conseil trouve nécessaire la création de ce site web puisqu'il permettra la visibilité de la commune. Cela pourrait intéresser les bailleurs qui peuvent financer nos projets mais un suivi au niveau du district est d'abord nécessaire.

Les discussions ont tourné autour de la constitution, du lieu d'hébergement, du service de prestation et le format puisque le prix varie en fonction de ces facteurs.

Suite à tout ce qui précède, le conseil décide qu'on fasse d'abord un appel à manifestation d'intérêt avec des propositions de prix ensuite un appel d'offre.

Concernant le point quatre, le maire informe le conseil qu'il continue les démarches pour la création d'un lycée moderne.

Au titre du cinquième point à l'ordre du jour, la commune a besoin d'un lycée technique (une école de formation) puisqu' elle a peu de chose à vendre.

A ce sujet le conseiller SAMBIANI Yentema Augustin exhorte le conseil à faire des démarches auprès du Ministre de l'Enseignement Technique pour obtenir un arrêté de création. Ensuite négocier auprès de la GIZ qui a lancé un appel d'offre pour la création des lycées techniques et en être les pionniers.

Une délégation de sept membres a été formée pour rencontrer le Ministre. IL s'agit de :

- Le maire
- L'Adjoint au maire
- Le chef canton
- Le conseiller SAMBIANI
- Le conseiller AHODO
- Le conseiller DOPEGNO
- La conseillère MENSAH

Vue le temps avancé, le point six est reporté à la séance prochaine, la séance a été levée par Monsieur le Maire aux environs de 18h 08.

## **Quatrième séance**

La 4eme séance de cette session a débuté à 15h 10 minutes après vérification du quorum (9 présents, 2 retards). Sous la présidence du maire le conseil a d'abord adopté le procès-verbal de la session ordinaire du deuxième trimestre sous réserve d'intégrer les observations, ensuite réorganiser l'ordre du jour qui se présente comme suit :

- 1- Audition du responsable de la TDE sur les travaux de branchement d'eau potable
- 2- Lecture et adoption des TDR du Plan de Développement Communal
- 3- La gestion des prestataires de service de la mairie
- 4- Suite du projet de cimetièrre

Le point sur le rapport moral du 1<sup>er</sup> trimestre 2020 est reporté à la séance prochaine

Abordant le premier point à l'ordre du jour, le conseil a écouté l'exposé du responsable de la TDE portant sur les extensions et les branchements d'eau.

Selon les propos du gérant, les extensions sont gratuites, sur 100m 5 personnes. Dans la période d'Avril-Mai, elles concernent les zones ciblées et aucun abonné n'a payé les frais d'extension. Pour le cas du village de Logogome, c'est un dossier épineux. En un mois, ils ont enregistré 100 dossiers mais malgré cela, ils ont fait une extension de 800m du carrefour AISED vers celui de ST JOSEPH.

Concernant les branchements, ils ont fait 515 branchements sur 949.

Le souci du conseil est que la TDE fasse diligence pour libérer les dossiers en suspens.

Les discussions se sont accentuées sur l'état des bonnes fontaines qui ne sont plus opérationnelles pendant cette période de crise sanitaire où la population devait bénéficier de la gratuité d'eau.

En réponse à cette inquiétude, le responsable de la TDE nous signale que ces bonnes fontaines ont des impayés et que les compteurs ont été déposés. Leurs réouvertures seraient conditionnées à des signatures d'engagement de paiement de ces impayés. Dans ce cas la mairie doit mettre la pression sur ces gérants d'aller signer cet engagement pour que ces bonnes fontaines soient recouvertes afin que la population puisse en bénéficier.

Concernant la qualité de l'eau, il rassure que c'est de l'eau potable mais il y avait un problème technique et tout est déjà rentré dans l'ordre.

Le conseil le remercie pour tous les efforts fournis pour mettre la population à l'aise surtout dans le village d'elavagnon où sur une extension de 826 m il y a eu 60 branchements et souhaite que toute la commune soit couverte.

Le conseil a reçu la visite du TP M. NAGOU Mela qui nous a d'abord informés d'avoir apuré la dette du loyer du local de la mairie qui s'élevait à 2 800 000. Ensuite il nous conseille de rentrer en négociation avec la propriétaire sous l'aval du préfet pour un nouveau contrat tout en ayant à l'esprit que dans une négociation on ne peut pas tout gagner. Il suggère aussi que ce n'est pas à notre avantage si nous changeons de local maintenant et en plus nous sommes appelé à grandir. Il a ajouté qu'il nous serait difficile de trouver un local d'ici 3 mois ou d'attendre que l'état mette à notre disposition un local parce qu'ils sont à côté du puits, ils connaissent le niveau de l'eau.

Il nous a aussi instruits sur la situation de notre compte sur demande du conseil. En effet le compte est négatif de 9 000 000 F CFA.



Concernant les indemnités des conseillers, il n'attend que les mandats pour que ces derniers rentrent dans leur droit.

Il nous a instruits également sur le budget 2021, sur le bilan financier, le collectif budgétaire, le compte administratif, la subvention de l'Etat, le plan de trésorerie et le comité de trésorerie.

Le comité de trésorerie doit se réunir une fois par semaine et est composé de cinq personnes, il s'agit de :

- Le maire
- L'adjoint au maire
- La Secrétaire Générale
- La présidente de la commission des finances
- Le trésorier principal

Le compte administratif est public et est affiché tandis que le compte de gestion est discret.

Le plan de trésorerie est annuel mais décliné mensuellement en tenant compte des recettes.

Concernant le vote du budget 2021, le TP exhorte le conseil de mettre les moyens en place pour que toutes les lignes soient prises en compte.

Le conseil remercie le TP tout en soulignant que son passage était une surprise agréable et très salutaire.

Le Maire lève la séance aux environs de 17h20.

## **Cinquième séance**

La 5eme séance de cette session ordinaire du 3eme trimestre a débuté à 15h 18min après la vérification du quorum (9 présents sur 11), avec notification d'un retard et un absent.

A l'ouverture de la séance, le maire nous a présenté les responsables du comité qui supervise le respect des mesures barrières dans les lieux de culte. Ils sont au nombre de trois à savoir :

- Le pasteur ALIDJINO, le point focal
- Le curé de la paroisse de vakpossito, le père SEGBEDJI
- Le représentant de l'imam

Dans l'exposé du point focal, le comité est composé de 15 membres. IL ajoute que dans la commune trois églises seulement sont ouvertes dont deux églises catholiques et qu'aucune mosquée n'est encore ouverte.

Le conseil a exprimé un souci concernant les cultes ou les messes nocturnes.

En réponse à ce souci, le curé nous a rassurés que les messes nocturnes sont interdites, même les classes de champs ne dépassent pas 20h.

En remerciant ce comité pour cette mission, le conseil souhaiterait qu'il travaille en collaboration avec le comité préfectoral pour une bonne cohésion des actions.

Ensuite le conseil a écouté les anciens gérants des bonnes fontaines qui doivent à la TDE. Selon leurs propos, au début, ils étaient suppliés de les prendre pour sauver le projet. Eux aussi ils ont accepté dans le but d'aider la population. Celle du marché a été confiée à ANADEB pour la construction des hangars du marché. Au fil des jours les factures grimpaient et la gestion devenait difficile. C'est ce qui a conduit à la fermeture de ces bonnes fontaines.

Suite aux discussions, ils ont accepté d'aller à l'agence de la TDE pour voir dans quelle mesure ils peuvent s'acquitter de cette dette pour faciliter la réouverture de ces bonnes fontaines afin que la population puisse bénéficier d'eau dans cette période de crise sanitaire.

Sur ce, le maire les a exhortés de faire diligence et de lui revenir au plus tard dans deux jours.

Enfin, le conseil a voté la délibération portant modalité de création du logo de la commune suite aux discussions qui ont apporté des éléments complémentaires au texte.

La séance est levée par le maire aux environs de 16 h 42.

## **Sixième séance**

La sixième séance de cette session ordinaire du 3eme trimestre est déclarée ouverte par le maire après vérification du quorum (8 présents sur 11) par la secrétaire de séance. Trois conseillers sont en retard.

L'ordre du jour a été retouché et s'articule autour de trois points :

- 1- La gestion des prestataires de service de la mairie
- 2- Suite du projet de cimetière
- 3- Divers

Avant d'aborder le premier point à l'ordre du jour, le conseil a suivi un exposé sur le projet de cartographie des nouvelles communes présenté par M. TCHALLA, géographe de formation à l'UL. Ce projet permet de connaître les limites exactes des communes, des villages, des quartiers, le nombre des concessions, l'effectif des ménages pour une gestion efficace.

Suite à cet exposé, le conseiller DZREKE Ayao souligne que c'est une offre de services, de prendre ses références, dès qu'on en aura besoin, on lui fera signe.

Le conseiller HOSSOU demande qu'on le programme comme un point à l'ordre du jour à débattre.

Le conseiller AKAKPO Egnonam Gratien signale que c'est une bonne chose mais d'attendre que les limites des communes soient d'abord définies clairement.

Le conseiller SAMBIANI Yentema renchérit en soulignant que c'est une bonne offre dont on a besoin pour insérer dans notre plan de développement.

Pour conclure le maire appuie les conseillers en disant que c'est très important de maîtriser les limites de notre commune, cela nous faciliterait la tâche.

Au titre du premier point à l'ordre du jour relatif à la gestion des prestataires des services de la mairie, l'adjoint au maire informe le conseil que nous avons 5(cinq) prestataires de services.

Le maire renchérit que ces prestataires ne sont pas les agents de la mairie et qu'ils n'ont encore signé aucun contrat avec eux. Il poursuit en disant que nous ne sommes qu'au début et que les besoins se sont fait sentir mais faute de moyens nous avons pris nos responsabilités parce nous ne pouvons pas attendre. Nous verrons tout cela après avec les organes de passation de services.

Le conseiller AKAKPO Enyonam Gratien suggère que les choses soient tirées au clair et qu'à son humble avis ce sont des charges à payer tôt au tard. Il souhaite qu'on renforce plutôt les capacités de nos agents dans ces domaines.

Sur ce point le conseil demande qu'on dresse la liste de ces prestataires, qu'on réfléchisse à comment les régler pour repartir sur de nouvelle base. Que les choses soient plus rationalisées.

Abordant le deuxième point à l'ordre du jour, le maire nous rappelle que suite à la rencontre avec les chefs, gardiens des us et coutume, l'idée du cimetière moderne est acceptée de tous. Le problème se situe au niveau de nos réserves qui ne sont pas disponibles pour la réalisation de ce cimetière. Le conseil décide alors :

- D'écrire au Ministre pour obtenir le domaine puisque que c'est un besoin pressant
- De budgétiser la réalisation du cimetière
- De faire appel de propositions pour les exécutants

Suite à ces décisions le conseiller DZREKE Ayao demande à l'exécutif de faire diligence auprès de l'huissier pour vite obtenir les ordonnances dans le but de récupérer nos réserves.

Dans les divers, le conseil a d'abord écouté le compte rendu de la rencontre avec le Ministre de l'Enseignement Technique présenté par la conseillère MENSAH Edo Epse BOCCOVI, appuyée par la conseillère AVEYA Ning Epse PAKOUPETE et le conseiller SAMBIANI Yentema Augustin.

En effet, nous devons écrire la lettre de demande de l'arrêté de la création du centre de formation technique et professionnel tout en précisant notre partenariat avec des bailleurs en suisse et autres.

Ensuite le conseiller DOPEGNO souhaite que la programmation des séances tienne compte de la disponibilité du maire et que les points proposés à l'ordre du jour nous soient éclaircis par ceux qui les ont proposés avant toute discussion.

Enfin, le conseiller DZREKE Ayao pose le problème de gestion de la police verte présente dans notre commune.

A ce souci, le maire souligne qu'ils ne sont pas les seuls volontaires mais demande au conseiller DZREKE Ayao de prendre attache avec les autres communes pour voir comment ils sont traités.

La séance fut levée aux environs de 17 h 11mn par le maire.

## **Septième séance**

Après vérification du quorum (9 présents sur 11) avec notification de deux absents, la septième séance de cette session ordinaire a débuté à 15h 16mn.

L'ordre du jour se présente comme suit :

- 1- Revoir la composition des commissions de PMP
- 2- Planning des séances d'Aout
- 3- Divers

Au premier point, le maire informe le conseil qu'il y a eu trois démissions au niveau des organes de passation de marché et de contrôle et qu'il faille les remplacer. Le conseil sera informé dès que leur remplacement se fera.

A ce sujet le conseil tient à connaître le nombre de personnes par organe et leurs rôles.

Les réponses sont les suivantes :

- Organe de passation des marchés (5 membres)
- Organe de contrôle des marchés (5 membres)
- La personne responsable des marchés

Le maire rappelle que la responsabilité des marchés est l'une des prérogatives des maires mais entant qu'ordonnateur, il y a incompatibilité.

Concernant la qualité des personnes qui doivent faire parties de ces organes, les avis sont diverses. Pour certains les conseillers ne doivent pas faire partie de ces organes puisse qu'on ne peut pas danser en s'appréciant. Pour d'autres les conseillers peuvent faire partie puisse qu'aucune loi ne le leur interdit.

Les discussions ont aussi tourné sur les causes des démissions sur les avertissements sur la répétition si les solutions ne sont pas trouvées, sur l'invitation aux respects des procédures pour le remplacement des démissionnaires et sur la notoriété du maire vis-à-vis de la hiérarchie.

Avant d'aborder le deuxième point relatif au planning des séances d'aout, le conseiller SAMBIANI Yentema Augustin suggère qu'on recrute un huissier pour nous distribuer les courriers lors de nos séances de travail. A ce sujet, il lui a été rappelé que l'assistant du maire l'assume déjà.

Concernant le planning, le conseil a décidé à l'unanimité que les propositions soient envoyées sur notre plate-forme. Il souhaite par la suite que le planning tienne compte de la disponibilité du maire et soit programmé 15 jours d'affilés par trimestre.

Dans les divers, le maire informe le conseil qu'il est convié le lendemain à 8h pour assister au démarrage des travaux d'aménagement de la voie carrefour AISED vers celui ST JOSEPH. Il renchérit que la mairie les a appuyés en carburant et que nos services techniques seront avec eux. Le conseil est aussi informé du recrutement d'une volontaire de l'ANVT (licence en droit) qui sera prise en charges en partie par l'ANVT, le reste par la mairie.

Concernant la police verte, elle sera prise en compte dans le budget 2021.

Il est demandé au maire de se rappeler des badges des conseillers.

Concernant le problème de sécurité dans la commune, le conseil a pris les décisions suivantes :

- Solliciter les forces de l'ordre pour assurer la sécurité en faisant des patrouilles de façon dissuasive
- Se référer aux ONG qui interviennent dans ce domaine pour nous aider en collaboration avec la commission des affaires sociales afin de pouvoir réintégrer ces personnes à problème de comportement.

Le conseiller AHODO demande qu'on revoit la liste des bénéficiaires prises en charge par l'ANADEB puisse qu'il y a des vrais nécessiteux qui sont laissés pour compte.

Le maire remercie les conseillers pour la convivialité et l'harmonie qui a régné et lève la séance aux environs de 16h 45 mn.

## **HUITIEME SEANCE**

Débuté à 15h 26 après vérification du quorum (8 présents sur 11) avec notification d'une absence et deux retards. Elle a deux points à l'ordre du jour :

- 1- Lecture et adoption des TDR du Plan de Développement Communal
- 2- Divers

Au premier point à l'ordre du jour, le conseil a procédé à la lecture du DRAFT, domaine par domaine, rubrique par rubrique. Il a été amendé et adopté. Il doit être budgétisé afin que les bailleurs puissent le financer suite à un appel d'offre.

Dans les divers, le maire informe le conseil qu'il est prévu une rencontre avec la GIZ le mardi 18 août pour une négociation. Une délégation de quatre membres a été formée pour cette cause. Il s'agit de :

- M. le maire ADONKANU Yao
- Le conseiller SAMBIANI
- Le conseiller DOPEGNO
- La conseillère MENSAH

Monsieur le Maire a aussi porté à la connaissance du conseil que l'ONG Amplify a organisé un atelier sur la mobilisation des ressources à l'adresse des communes. Ont participé à cet atelier Monsieur le Maire, la Secrétaire Générale et la Présidente de la Commission Economique. Au cours de cette formation, chaque commune a élaboré un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations de l'atelier. C'est ainsi qu'une mission de supervision a été reçu au cours de la semaine. Le Conseiller AKAKPO-NUMADO a expliqué l'objet de l'atelier et la portée de la mission de supervision en disant qu'il s'agit d'identifier les besoins en matière de santé de reproduction et de planification familiale, d'une part et de mettre en place un mécanisme de mobilisation des ressources afin de satisfaire ces besoins d'autre part. Il est donc demandé à chaque commune de désigner une personne chargée de mobilisation des ressources. Le Conseil a choisi le Conseiller AKAKPO-NUMADO pour assumer cette responsabilité.

Monsieur le Maire a aussi indiqué la nécessité d'impliquer les enfants dans le débat communal. Pour se faire, un atelier organiser avec l'appui de Plan International Togo, a expressément demandé aux communes de mettre en œuvre des mécanismes pour une budgétisation sensible aux droits des enfants. A ce sujet, le Conseiller AKAKPO-NUMADO qui a participé à cet atelier les 8 et 9 juin 2020 a expliqué au Conseil que depuis l'adoption de la Convention des Nations Unies relatives aux droits des enfants, on constate que les budgets des Etats membres ne traduisent pas suffisamment les besoins en matière de promotion et protection des droits des enfants. C'est pourquoi, avec la décentralisation et pour des avancées de notre pays en la matière, il est demandé

aux communes de faire en sorte que leurs budgets soient sensibles aux droits des enfants. Pour ce faire, des rencontres entre responsables des groupes d'enfants se feront pour dégager au but d'un processus, un Comité Consultatif des Enfants de la Commune d'Agoè-Nyivé 3. Le travail se fera essentiellement avec les Commissions Sociale et Economique.

Le maire lève la huitième séance et déclare close la première vague des séances de la session ordinaire du 3eme trimestre aux environs de 17h 35.

Fait à Vakpossito, le 13 Août 2020

Le Maire ADONKANU Yawo